

# **Consultation générale sur la planification de l’immigration au Québec pour la période 2017-2019**

**Mémoire présenté par Messieurs :**

**Abdelaadim El Hanchi**

**Abdelghani Dades**

**Badreddine Filali Baba**

**Montréal – Juillet 2016**

### **Abdelaadim El Hanchi**

Consultant en ressources humaines, membre de l'Ordre des Conseillers en ressources humaines agréés du Québec (CRHA). Président de « Leadership plus » (Montréal) et « Fast Services » (Rabat Maroc) deux compagnies spécialisées en consultation en ressources humaines, en développement organisationnel et en employabilité.

Acteur associatif au sein de la communauté marocaine au Canada, vice-président (2013-2015) et président du Forum des Compétences Canado-Marocaines (FCCM) depuis octobre 2015.

Immigrant au Québec depuis 2010

### **Abdelghani Dades**

Journaliste de carrière; économiste, éditeur du bimensuel montréalais Atlas.Mtl; responsable des contenus du Groupe Atlas media; membre du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger(CCME), organisme consultatif marocain chargé d'étudier les tendances migratoires actuelles et de l'évaluation des politiques publiques migratoires marocaines.

Immigrant au Québec depuis 17 ans

### **Badreddine Filali-Baba**

Ingénieur Civil des Mines ayant occupé des fonctions exécutives dans l'industrie du ciment en production, environnement, conservation énergétique, santé-sécurité et **gestion des ressources humaines**, au sein de certains des plus grands fabricants au Canada, États-Unis et Maroc.

Acteur associatif au sein de la communauté marocaine du Canada et ancien membre du Conseil d'Administration du Forum des Compétences Canado-Marocaines (FCCM).

Immigrant au Canada depuis 17 ans

## Préambule

Répondant à l'invitation lancée le 14 juin 2016 par Mme Kathleen Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à la population québécoise, à participer à la consultation générale sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019, nous avons l'honneur de soumettre le présent mémoire à l'attention à la Commission compétente de l'Assemblée Nationale.

À travers cette démarche, nous souhaitons, en qualité de citoyen issus de l'immigration, contribuer à «un exercice démocratique unique au monde» ainsi que l'a souligné Mme Weil et, par ce biais, apporter une contribution à une «réflexion importante sur l'avenir du Québec» avec pour principal souci d'explorer des voies nouvelles et innovantes menant vers une optimisation «des apports de l'immigration au dynamisme de notre société et à sa prospérité».

Tout en reconnaissant les efforts incessants des autorités Québécoises compétentes en matière de mise en adéquation – à travers l'adaptation et l'actualisation continue des critères de sélection des candidats à l'installation au Québec – des compétences et savoir-faire des nouveaux arrivants et des besoins effectifs de l'économie de la Province; ce mémoire soumet aux honorables membres de la Commission parlementaire un projet de nature à améliorer les disposition de la réforme actuellement menée « en matière d'immigration, de participation et d'inclusion dans le but de mieux sélectionner, mieux intégrer et mieux vivre ensemble».

Fruit d'une concertation entamée en juin 2016 entre plusieurs personnes physiques issues de l'immigration ouvrant dans au sein d'associations intervenant à divers titres en matière de soutien à l'inclusion des immigrants originaires du Maroc et des journalistes et media communautaires à référentiel marocain dont le Groupe Atlas media éditeur du bimensuel Atlas.Mtl; le présent mémoire se conforme à l'esprit et à la lettre de la nouvelle Politique en matière d'immigration, de participation et d'inclusion «Ensemble, nous sommes le Québec» dévoilée le 7 mars 2016 ainsi que de la nouvelle Loi sur l'immigration au Québec sanctionnée par l'Assemblée Nationale le 6 avril 2016.

De ce fait il se conforme à sept (7) des neuf (9) orientations formulées dans le cahier de consultation, déposé par Mme Kathleen Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, à l'Assemblée nationale le 2 juin 2016, en l'occurrence:

- **Orientation 2** : Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période;
- **Orientation 3** : Augmenter à au moins 40 % en 2019 la proportion de personnes immigrantes de 18 ans et plus, de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnées et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection, ou d'étudiant étranger;
- **Orientation 4** : Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission;
- **Orientation 5** : S'assurer que la proportion des candidates et candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d'au moins 70 %;
- **Orientation 6** : Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions;
- **Orientation 7** : Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire;
- **Orientation 8** : Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français.

## Contexte

Dans le courant de l'année 2004, la publication des chiffres afférents à la prévalence du chômage et du sous-emploi dans les communautés issues de l'immigration a eu l'effet d'un électrochoc.

Les taux de qualification dans les groupes démographiques non natifs du pays, largement supérieurs à la moyenne n'empêchaient en effet pas des taux de chômage tout aussi supérieurs aux moyennes nationales et ceci même sans tenir compte de l'emploi en surqualification, forme de chômage méconnu et non quantifié.

Ainsi dans les segments de la population issus de l'immigration, si le taux de qualification (personnes en âge actifs; bac+3 à bac+15 et est expérience professionnelle significative) s'établissait autour de 50%, le taux de chômage culminait à 24,6%.

Ces moyennes cachaient en outre de grandes disparités selon les bassins géographiques d'immigration. Une analyse, même sommaire, des données statistiques disponibles laissait ainsi apparaître des situations plus critiques encore.

Ainsi, pour ce qui concerne le segment des originaires du Maghreb, le taux de chômage avoisinait-il les 29% (28,6% contre 7,7% en moyenne au Québec à ce moment-là) alors que le taux de qualification s'établissait aux alentours de 65% dans une population au surcroît francophone à plus de 85%.

Ces écarts résultaient incontestablement de l'application de critères de sélection des candidats à l'immigration au Québec qui, au motif de «choisir les meilleurs pour le Québec», permettait l'arrivée de détenteurs de compétences et habiletés supérieurs aux besoins réels en compétences de l'économie.

Les autorités compétentes ont en conséquence entamé un travail de réajustement des critères de sélection qui, semble-t-il, à commencé à donner ses premiers résultats.

On apprenait, fin 2013, que le taux de chômage dans les segments de population issus de l'immigration était tombé des 24,6% de l'année 2004 à 16,8%.

Nous n'avons cependant pas été en mesure d'obtenir de chiffres ventilés selon les régions d'origines; ce qui peut laisser croire que la communauté des originaires du Maghreb est encore défavorisée et continue de se heurter à de gros obstacles en matière d'accès à l'emploi, étape incontournable à l'inclusion et à l'optimisation des apports à la société de vie. On n'en voudra pour preuve que la présence en grand nombre d'originaires du Maroc dans des activités de services subalternes : travaux d'utilité générale, préposés aux bénéficiaires, chauffeurs de taxis et responsables de services de garde en milieu familial; certes générateurs de revenus; mais également d'instabilité professionnelle et sociale et générateurs en conséquence de coûts sociaux pour les concernés et de coûts financiers – via les prestations de derniers recours et autres – pour la collectivité. Les difficultés actuelles du secteur du taxi et de la garde d'enfants en milieu familial laissent même planer le spectre d'une aggravation de cette situation; ce qui manquera de réduire, peut-être grandement, la portée et les effets des mesures et initiatives gouvernementales visant à l'inclusion des originaires de l'immigration comme des nouveaux arrivants.

Nos réflexions se sont donc portées vers les voies et moyens pouvant permettre à la communauté de se porter au soutien des démarches publiques telles que définies dans le cadre de la réforme actuellement menée « en matière d'immigration, de participation et d'inclusion dans le but de mieux sélectionner, mieux intégrer et mieux vivre ensemble».

## Projet

Dans cette voie, nous avons procédé à une recension des projets à objectifs similaires mis en œuvre dans différents pays; européens notamment. Au terme de cette recherche, nous avons jugé opportun de pousser la réflexion vers un projet pilote dont l'opportunité et l'utilité pour le Québec serait avérée.

Considérant l'importance de la production agricole d'une part, et les problèmes et difficultés en matière de ressources humaines de ce secteur d'autre part, nous nous sommes attelés à l'élaboration d'un projet-pilote dont le résultat par ailleurs répond à sept des neuf orientations contenues dans les politiques migratoires du Québec.

Notre projet est largement inspiré d'un programme italien, le Projet AFORIL (Formazione Prépartenza per Immigrati Lavoratori in Agricoltura), soutenu par le MiPAAF (Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari et Forestali) et le Fonds Européen pour l'Intégration des immigrants originaires de pays tiers) et mis en œuvre, par l'IRISS (Institut de recherche sur l'innovation et les services pour le développement) dépendant du CNR (Consiglio Nazionale delle Ricerche) en partenariat avec diverses administrations, associations professionnelles agricoles et organisation de la société civile - italiennes et des pays concernés – au Maroc et en Moldavie.

Ce programme, entamé en 2013, a consisté à sélectionner 50 candidats (25 dans chacun des deux pays) ayant des qualifications en agriculture et à leur dispenser une formation-adaptation de leurs compétences aux réalités, sociales et agricoles, italiennes.

Selon l'équipe de l'IRISS en charge du programme, fin 2015, les cinquante candidats qui se sont installés en Italie dès la fin de l'année 2013, sont effectivement en emploi, en milieu rural italien, dans des fonctions durables et productives, à la satisfaction de tous les concernés.

Cette réussite a conduit à l'élargissement du programme, outre sa reconduction au Maroc et en Moldavie, à la Tunisie et à l'Égypte.

Vu l'intérêt de ce modèle, nous avons pris attache avec les parties italiennes et marocaines (institutionnelles et associatives) qui ont toutes aimablement accepté de nous fournir toutes les informations nécessaires à la conception et la mise en œuvre d'un projet de mêmes nature et objectifs au Québec.

## **Attentes et pré-requis**

L'élaboration du projet et son opérationnalisation nécessitent cependant sa validation par les autorités, institutions et associations professionnelles québécoises concernées et/ou intéressées.

De même, un accord sur le principe d'un partenariat public-privé pourrait-il s'avérer nécessaire.

Enfin, l'aménagement d'un cadre légal ou normatif pour ce type d'initiative (qui pourrait au vu des résultats du projet pilote, être étendu à d'autres qualifications, compétences et habiletés professionnelles), sachant qu'il peut entrer aussi bien dans le cadre du plan de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019, le Programme régulier des travailleurs qualifiés ou le Programme de l'Expérience québécoise (PEQ).

C'est à cette fin que nous déposons ce mémoire.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce mémoire et à son contenu et nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toute demande d'informations complémentaires.